

Plantes et animaux exotiques envahissants

Soyons vigilants !
Ne les propageons pas !



La Jussie



Le Ragondin



La Tortue de Floride





Une espèce est qualifiée d'exotique lorsqu'on la trouve en dehors de son aire de répartition d'origine. Elle devient "envahissante" lorsqu'elle entre en concurrence directe avec les espèces locales, au point de les remplacer.

De l'introduction à la colonisation

Chaque année de nouvelles espèces sont introduites en France de manière accidentelle (moyens de transport ou animaux échappés d'élevages) ou volontaire (horticulture, aquariophilie, pisciculture...). En l'absence de prédateurs spécifiques et sous réserve d'un climat favorable, certaines trouvent des conditions propices à leur développement et les axes de migrations que constituent les cours d'eau, comme la Loire, facilitent leur propagation.

La dégradation des milieux naturels (destruction de la végétation locale, pollution, remaniement des sols...) ne fait qu'aggraver cette colonisation.



Les écrevisses américaines font concurrence aux écrevisses locales

Des espèces exotiques...

Une arrivée aux conséquences multiples

Les espèces envahissantes colonisent tous les milieux et entrent en compétition avec la flore et la faune locales pour l'accès aux ressources vitales (nourriture, oxygène, lumière...). D'autres impacts indirects pèsent sur la santé (problèmes d'allergies), l'agriculture (insectes ravageurs des cultures) et les usages comme la pêche, la chasse, la navigation...

Enfin, ces proliférations portent atteinte aux paysages traditionnels de la Loire et de ses affluents. Pour lutter contre ces invasions actives depuis le 19^e siècle, les législations nationales et



Le développement de l'Ambrosie génère des allergies

...très envahissantes

internationales régissent, voire interdisent, l'introduction de nombreuses espèces exotiques, et encadrent leur destruction.

La contribution du programme Loire nature

Débuté en 1993 et mis en œuvre par des associations (Conservatoires d'espaces naturels, WWF et LPO), le programme Loire nature a entre autres objectifs la préservation des sites naturels et de la biodiversité de la Loire et de ses affluents sur de nombreux secteurs remarquables du bassin. La gestion des espèces envahissantes fait partie des actions mises en œuvre sur le terrain. Les moyens utilisés sont variés (broyage, coupe, replantation d'espèces locales pour les végétaux, piégeage pour les animaux) et sont encore souvent expérimentaux. Cette gestion est d'autant plus difficile que ces espèces se multiplient rapidement, même à partir d'un très petit nombre d'individus.



Arrachage de Jussies



Broyage de Solidage

Le travail de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

Les acteurs travaillant sur les milieux aquatiques ont créé à l'échelle du bassin Loire-Bretagne un groupe de travail sur les plantes envahissantes, piloté par l'agence de l'eau (Équipe Plan Loire).

L'objectif est d'apporter des réponses scientifiques et techniques aux acteurs de

terrain et d'élaborer une stratégie de gestion, cohérente avec les politiques publiques. Une liste d'une vingtaine d'espèces les plus problématiques a été établie pour le bassin de la Loire, des connaissances régulièrement actualisées et des recommandations de gestion sont fournies aux agents de terrain.



Lutte contre la Renouée

Quelques exemples de plantes introduites
à des fins ornementales au 19^e et 20^e siècle.

Les Jussies (*Ludwigia* sp.)

Origine : Amérique du Sud



Introduites dans le Sud de la France, elles se développent rapidement dans des eaux stagnantes ou à faible courant et sont aujourd'hui présentes dans la quasi-totalité du bassin de la Loire. Leurs herbiers très denses obstruent les cours d'eau et consomment de grandes quantités d'oxygène compromettant la survie d'autres espèces et modifiant profondément le fonctionnement des écosystèmes. Différentes techniques de gestion sont expérimentées, mais le moyen le plus efficace reste un arrachage manuel avec filets de récupération à l'aval pour que la plante ne se dissémine pas car le morcellement de la tige favorise sa prolifération.

>> Si vous avez des Jussies chez vous, surtout ne les jetez pas dans la nature, mettez-les dans un sac hermétique ou évacuez-les en déchetterie. Le mieux est de ne plus en acheter même si ces plantes sont encore dans le commerce !

Les Renouées (*Fallopia* sp.)

Origine : Asie

Ces plantes couvrent une grande part des cours d'eau du bassin de la Loire. Elles peuvent atteindre jusqu'à 3 m de haut et leurs rhizomes (tiges souterraines) jusqu'à 3 m de profondeur. Croissance rapide, feuillage abondant et sécrétion de substances toxiques sont autant d'armes qui réduisent la biodiversité et nuisent aux espèces locales. Les travaux routiers ou les transports de matériaux facilitent leur prolifération par la présence de racines dans les remblais et la création de sols nus facilement colonisables. Pour lutter contre ces espèces, des travaux de gestion sont menés ; les résultats obtenus sont variables et nécessitent un entretien permanent.

>> Pour éviter leur prolifération, ne broyez pas les tiges, ne jetez pas dans le milieu naturel, ne transportez pas de terre sans vérifier qu'elle ne contient plus de fragment de tiges et nettoyez bien les engins de chantier.



Se méfier...

...des belles plantes !

L'Érable negundo (*Acer negundo*)

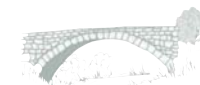
Origine : Amérique du Nord



Érable negundo en bord de Loire

Depuis son introduction, cet arbre a envahi les bords de rivières au dépend des espèces locales et a colonisé les ripisylves (boisements des bords de rivières) sur la totalité du bassin de la Loire.

>> Si cet arbre orne votre jardin, il est recommandé de le remplacer par une autre essence autochtone (locale) comme par exemple l'un de ses cousins, l'Érable sycomore ou encore par d'autres espèces : le Frêne, l'Aulne, etc.



Et d'autres encore...

- Espèces menaçant la biodiversité et les habitats : Impatience glanduleuse ou Balsamine de l'Himalaya, Lagarosiphon, Myriophylle du Brésil, Paspale à 2 épis, Faux vernis du Japon, certains Asters, Sénéçon du Cap, Impatience de Balfour, Verge d'or ou Solidage, Impatience des lièvres ou Impatience du Cap, lampourdes (plusieurs espèces), Vergerette du Canada, Robinier faux-acacia.
- Espèces posant des problèmes de santé publique : Ambrosie à feuilles d'armoise, Berce du Caucase.
- Espèces localisées dans l'estuaire : Cotule à feuilles de sénébière, Baccharis.



Balsamine de l'Himalaya



Ailante

La Grenouille taureau

Cette grenouille, importée des États-Unis en 1968, mesure 20 cm de long et peut atteindre 1 kg. Elle a très vite envahi le Sud-Ouest de notre pays et on la retrouve aujourd'hui jusqu'en région Centre. Active de jour comme de nuit, elle est extrêmement vorace et se nourrit d'amphibiens, de poissons, de mollusques et même d'oiseaux. De fait, elle menace la survie des grenouilles indigènes et leur transmettrait également certaines maladies. Un programme visant son éradication a été mis en place dans plusieurs régions.



>> Si vous pensez en apercevoir prévenez l'ONCFS (l'Office national de la chasse et de la faune sauvage), le CSP (Conseil supérieur de la pêche) ou la fédération de pêche de votre département qui interviendront. Surtout ne les transportez pas (y compris les têtards).

Quand les animaux aussi...

La Tortue de Floride

Importée d'Amérique dès 1970 pour agrémenter les aquariums, entre 300 000 et 800 000 juvéniles ont ainsi été introduits chaque année en France, jusqu'à l'interdiction définitive de vente en 1997. Remise dans la nature par des propriétaires peu scrupuleux, elle a, en pondant de 3 à 14 œufs chaque année, colonisé mares, étangs, rivières, lacs... Face à ce concurrent redoutable, notre tortue aquatique locale, la Cistude d'Europe, déjà gravement menacée par la destruction de ses habitats, se retrouve encore plus fragilisée. Et ce n'est pas la seule victime de la tortue de Floride qui peut aussi avoir des effets destructeurs sur les amphibiens.

>> Surtout ne relâchez pas les individus dans la nature. Ramenez-les aux antennes de l'association des amis des tortues du Centre 06 74 26 73 20



...s'en mêlent !

Le Ragondin

Originaire d'Amérique du Sud, le Ragondin, ou Myocastor, a été élevé pour sa fourrure en France au 19^e siècle. Puis, quelques animaux échappés se sont reproduits dans la nature et le Ragondin est aujourd'hui présent sur la quasi-totalité de la France où il cause de nombreux dégâts. Herbivore et d'un comportement fouisseur, il dégrade la végétation, les cultures, les roselières où nichent de nombreux oiseaux et les frayères (zones de reproduction des poissons) et endommage les berges ou certaines digues. La lutte chimique longtemps pratiquée a également occasionné des torts aux espèces patrimoniales, comme le Castor ou le Campagnol amphibie, c'est pourquoi on lui préfère aujourd'hui le piégeage.

>> Si vous avez des questions sur le Ragondin, contactez l'ONCFS ou la fédération de chasse de votre département.



Le Ragondin (espèce envahissante)



Le Castor (espèce locale)



Ne confondez pas Ragondin et Castor :

Très discret, c'est au crépuscule et la nuit que le Castor est le plus actif ce qui le rend difficile à observer. Lorsqu'il nage, seule sa tête dépasse de l'eau alors que le dos du Ragondin est bien visible. Plus petit, le Ragondin a des moustaches blanches une longue queue fine alors que celle du castor est large et plate. Le Castor, qui reconquiert le bassin de la Loire, est strictement protégé en France.

Et tant d'autres

Perche soleil, Poisson chat, Silure glane (poisson), écrevisses américaines (plusieurs espèces), Capricorne asiatique (un insecte), xénopes (sortes de grenouilles), Tortue apeuse, Rat musqué, Vison d'Amérique, Rat surmulot...



Silure glane, il peut atteindre 150 kg



Qui contacter si vous observez des espèces envahissantes ?

Dans votre région, contactez les Fédérations de pêche et/ou de chasse, le Conseil supérieur de la pêche, l'Office national de la chasse et la faune sauvage ou encore les associations de protection de la nature, le Conservatoire botanique, le service de protection des végétaux à la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt.



Boire envahie par la Jussie

www.loirenature.org

Pour en savoir plus sur les espèces envahissantes :

• Ouvrages

- « Plantes et animaux envahissants » - FRANE (04 73 61 47 49)
- « Les plantes envahissantes dans le bassin Loire-Bretagne » – Équipe plan Loire de l'agence de l'eau
- « Les cahiers du patrimoine naturel : les animaux et végétaux invasifs » – CREN Centre (02 38 77 02 72)
- « Le ragondin et le rat musqué... une menace sérieuse pour l'homme et son environnement » – Conseil général d'Eure et Loir (02 37 88 48 01)
- « Les espèces en prolifération » - Agence de l'eau Loire-Bretagne (02 38 51 73 73)
- « La Jussie : Attention ! plante envahissante » - Groupement des Fédérations de Pêche et de Protection des milieux aquatiques (02 54 90 25 60).

• Sites internet

- Sur l'Ambroisie : <http://perso.wanadoo.fr/afeda/> www.ambroisie.info
- Sur la Renouée du Japon : <http://fallopia-japonica.chez.tiscali.fr/>
- Sur la Grenouille taureau : www.grenouilletaureau.net
- Sur la Cistude : www.cistude-aquitaine.net ou www.ese.u-psud.fr/floride
- Généraux : www.cps-skew.ch/francais/info_plantes_envahissantes.htm et www.ame-lr.org

Contact local

Fédération des Conservatoires d'espaces naturels
6, rue Jeanne d'Arc - 45000 Orléans
Tél. 02 38 24 55 00

Ligue pour la Protection des Oiseaux
Corderie royale - BP 90263- 17305 Rochefort Cedex
Tél. 05 46 82 12 34

WWF France
188, rue de la Roquette - 75011 Paris
Tél. 01 55 25 86 45

Équipe plan Loire - Agence de l'eau Loire-Bretagne
BP 6339 - 45063 Orléans cedex 2
Tél. 02 38 69 18 28

Programme réalisé par :



Avec le soutien financier de :

